

## **NOTE EXPLICATIVE – COMPTE COMMUNAL 2024**

Le compte budgétaire de l'exercice 2024 présente un boni global budgétaire de 600.712,59€. L'exercice propre présentait un boni budgétaire de 85.977,09€ qui a été mis totalement en provision pour la dotation à la Zone de Police. L'exercice propre présente donc un équilibre budgétaire.

### **Principales évolutions en recettes**

#### **1) Exercices antérieurs**

Pour rappel, le crédit fictif du manque à gagner des additionnels au PRI aux exercices antérieurs d'un montant de 472.493,01€ (95% au maximum) tombe au compte 2024 suite aux prescrits de la Circulaire budgétaire. Le subside biodiversité 2023 est tombé après la MB2 2024 (+ 10.646,98€ au 31/12/2024).

#### **2) Recettes de prestation**

Par rapport à la MB2 2024 (total : 1.335.398,32€), le compte 2024 enregistre un delta en défaveur de l'administration de - 19.821,68€ (total compte 2024: 1.315.576,55€), qui s'explique en grande partie par l'annulation au compte du crédit spécial fictif des dépenses non-engagées (3% des dépenses de dette et de personnel) suivant les instructions de la Circulaire budgétaire (- 23.350,53€ au 31/12/2024).

Pour les recettes de prestation, les éléments suivants peuvent être mis en évidence pour l'exercice 2024 :

- \* l'administration a perçu des notes de crédit après la clôture de la MB2 2024 pour 47.130,30€ en ce qui concerne en grande partie l'énergie.
- \* la location des bâtiments communaux n'a pas donné le résultat escompté (- 12.521,20€ au 31/12/2024).
- \* le bénéfice 2024 du camping à reverser à l'administration est estimé à 101.667,21€ à la clôture du compte (- 28.332,79€ au 31/12/2024).
- \* l'intervention des parents aux activités extra-scolaires en 2024 est supérieure à l'estimation (+ 8.267,40€).
- \* une contribution de l'intercommunale IPALLE est tombée après la MB2 (+ 7.651,99€).
- \* les concessions aux cimetières présentent un résultat au compte un delta positif (+ 8.837,46€).

#### **3) Recettes de transfert**

Par rapport à la MB2 2024 (total : 17.076.441,74€), le compte 2024 enregistre un delta en défaveur de l'administration de - 107.395,78€ qui s'explique entre autres par les résultats suivants :

- \* au niveau des taxes locales, les rôles 2024 des taxes séjour et friteries seront inscrits en MB1 2025. La vente des sacs poubelles est en-dessous de l'estimation budgétaire (-47.018€). L'administration a également enregistré des recettes supplémentaires pour la taxe piscine suite à l'augmentation du taux et au recensement (+ 37.800€), au contraire par contre de la taxe sur les immeubles inoccupés (- 10.703,25€).
- \* au niveau des additionnels, l'administration avait reçu une nouvelle estimation des additionnels au PRI après la MB2. Le compte présente un delta en faveur de la commune de + 229.403,76€ pour le PRI. Par contre les additionnels pour l'IPP et les véhicules présentent respectivement un delta en défaveur de la commune de - 58.654,39€ et de - 38.217,01€.

Au final, si nous additionnons les manques à gagner de tous les additionnels (PRI + IPP + véhicules), le total s'élève pour la commune à 845.808€ de recettes fiscales des exercices antérieurs à récupérer auprès des entités supérieures fédérales et régionales.

- \* les amendes communales enregistrées au 31/12/2024 sont inférieures à la prévision budgétaire (- 3.998€).
- \* le subside biodiversité n'a pas été enregistré au compte 2024 mais le sera en MB par prudence budgétaire. Il en va de même pour le subside Greendeal, le subside en conseiller en aménagement du territoire, le subside pour l'agent constatateur et celui en conseiller en énergie.
- \* les subsides en matière de personnel enregistrés au compte 2024 sont en défaveur de l'administration comme les points APE (- 83.747,84€).
- \* les titres-services enregistrent par contre une recette supplémentaire au compte 2024 (+ 43.121,17€).

#### **4) Recettes de dette**

La prévision du dividende de l'intercommunale IDETA est inscrite au compte 2024. Les intérêts créditeurs sur les comptes de placement sont minimes vu que la commune ne dispose pas de trésorerie à placer.

## **Principales évolutions en dépenses**

### **1) Dépenses de personnel**

Par rapport à la MB2 2024 (total MB2 : 10.018.685,80€), l'administration enregistre au 31/12/2024 un delta en sa faveur de + 133.500,25€. Les crédits en matière de personnel ont été respectés.

### **2) Dépenses de fonctionnement**

Par rapport à la MB2 (total MB2 : 2), l'administration enregistre au 31/12/2024 un delta en sa faveur de + 86.663,12€ (compte 2024 : 2.528.200,33), qui s'explique en partie par des crédits non-utilisés suivants :

- \* 1.784,20€ en assurance.
- \* 4.541,67€ en patrimoine.
- \* 19.653,02€ au service travaux/voiries.
- \* 12.614,78€ à l'enseignement.
- \* 6.025,29€ à la bibliothèque.
- \* 6.696,57€ pour les domaines suivants : culture, festivités et sports.
- \* 14.073,16€ pour l'extra-scolaire, les crèches et les titres-services.
- \* 6.108,16€ dans le cadre du PCS.
- \* 4.589€ pour la taxe sur le captage d'eau.
- \* 1.700€ pour la CCATM qui ne s'est pas réunie en 2024.

### **3) Dépenses de dette**

Les crédits budgétaires pour le remboursement de la dette ont été calculés au plus juste. L'estimation budgétaire est presque identique au résultat du compte.

En conclusion, notre boni au compte budgétaire 2024 est surtout expliqué par des dépenses maîtrisées, telles que le personnel et le fonctionnement, qui n'ont pas été finalement engagées au 31/12/2024.